

Attestation de garantie financière Établissement d'enseignement de la formation à la conduite et à la sécurité routière

N° d'acte 0002473172 1 10003159460

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 736, dont le siège social est situé 77 avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS Cedex 9, 414 993 998 RCS LE MANS,

Représentée par M. Dominique TAILLEE, Responsable d'Unité dûment habilité, ou toute personne dûment habilitée et ci-après désignée au terme des présentes

déclare garantir dans les conditions définies aux termes de la convention de garantie financière (cf. conditions générales figurant en annexe), les établissements d'enseignement :

Société VAUGEOIS AND CO

Société à Responsabilité Limitée, immatriculée 452 451 990 RCS LAVAL

- Adresse de l'établissement : 7 Place du 9 juin 1944 53100 MAYENNE Agrément N° E 17 053 0002 0 au nom de VAUGEOIS AND CO délivré le 11/02/2022 par le Préfet du département de la Mayenne
- Adresse de l'établissement : ZI 262 Rue de la Peyennière 53100 MAYENNE Agrément N° E 16 053 0002 0 au nom de VAUGEOIS AND CO délivré le 17/02/2021 par le Préfet du département de la Mayenne
- Adresse de l'établissement : 27 Rue Magenta 53120 GORRON Agrément N° E 23 053 0002 0 au nom de VAUGEOIS AND CO délivré le 09/10/2023 par le Préfet du département de la Mayenne
- Adresse de l'établissement : 37 Grande Rue 53190 LANDIVY Agrément N° E 19 053 000 50 au nom de VAUGEOIS AND CO délivré le 01/08/2019 par le Préfet du département de la Mayenne

Représentant légal : Monsieur Alexis VAUGEOIS

pour les formations au permis de conduire (à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE) ,

dans les conditions prévues par l'arrêté du 26 février 2018, modifié par les arrêtés des 31 janvier 2019 et 02 mai 2019, portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduites et reconnaissance des équivalences à ce label », et modifié par l'arrêté du 11 mars 2021,

pour un montant global maximum de : 151 559 euros - CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF €.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel HT de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 7 de l'annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié, portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ». Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1^{er} alinéa de l'article 7 précité au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

La garantie est valable pour la période du 15/07/2024 au 31/05/2025, sous réserve d'une résiliation anticipée, conformément aux conditions générales de la convention de garantie financière.

Fait à ANGERS, le 15/07/2024

Signature de la Caisse régionale

- précédée du nom et de la qualité du signataire
- du cachet de la Caisse régionale

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 736 Identification unique CITEO : FR234340_01BYYR

Siège social: 77 avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS CEDEX 9

8

